AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX

SÉANCE DU 12 MARS 2025

Le douze mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELJALOUX à la suite de la convocation du 26 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Julie CASTILLO, Maire.

Présents : Mme CASTILLO, Maire, M. DUCASSE, Mme GIRARD, M. MARQUET, Mme MONTIGNY-CAPES, M. DOUCET, M. LAFARGUE, Mme DA COSTA FREITAS, M. ARZENTON, M. REMAUT, Mme COSTA, M. DUBOUILH, Mme SAUX, Mme TAUZIN, M. VERWEIRE, Mme VENUTO, M. LAJUS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ARMELLINI a donné pouvoir à Mme CASTILLO, M. GARBAY a donné pouvoir à Mme MONTIGNY-CAPES, Mme DE BRITO a donné pouvoir à M. LAFARGUE, Mme OUCHENE a donné pouvoir à Mme GIRARD, Mme ESQUERRA a donné pouvoir à M. DOUCET, M. PAGA a donné pouvoir à M. MARQUET, M. LANZUTTI a donné pouvoir à Mme DA COSTA FREITAS, M. DURRIEU a donné pouvoir à M. DUCASSE.

Absents : Mme MOLINIE, Mme TOUTAIN

Secrétaire de séance : M. MARQUET

Objet : N° 004/2025 – Rapport d'orientations budgétaires 2025 et analyse du compte financier unique

Rapporteur : madame Castillo

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, sur les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

1- Eléments de contexte économique et financier

1-1 Au plan national

Selon les données de la Banque postale publiées en septembre dernier, la France a enregistré sur la première moitié de 2024 une croissance d'environ 1% en moyenne en rythme annualisé. En 2025, la croissance du PIB pourrait atteindre 1,2%.

La demande intérieure en France est restée faible au premier semestre. L'investissement des entreprises recule pour le troisième trimestre consécutif, tandis que celui des ménages en logement est en net repli.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

A la mi-année, le taux de chômage restait encore bas à 7,3%. Ceci s'explique en partie par le vieillissement de la population.

En août 2024, l'inflation mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2%.

En ce qui concerne les finances locales, la Banque postale anticipe une dynamique des dépenses relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes marqueraient quant à elles un ralentissement. En effet, les recettes de fonctionnement progresseraient de 2,3 % pour atteindre 276,5 milliards d'euros, contre +3,9% en 2023. Les dépenses de fonctionnement afficheraient une hausse de 4,4%, à 237 milliards d'euros, portées en priorité par les charges à caractère général et les dépenses de personnel.

En conséquence, l'épargne reculerait de 7,8%. Elle permettrait cependant de financer les investissements en hausse de 8,3%, dans la lignée des trois dernières années. Toutefois, les subventions reçues et la hausse des emprunts prévue ne suffisant pas, les communes devraient pour compléter le financement prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros.

1-2 Au plan local

La commune a enregistré une année touristique satisfaisante malgré une météo moyenne. La base de loisirs comptabilise 96 847 entrées, contre 105 482 en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées base de loisirs	74 443	82 392	85 728	116 164	105 482	96 847

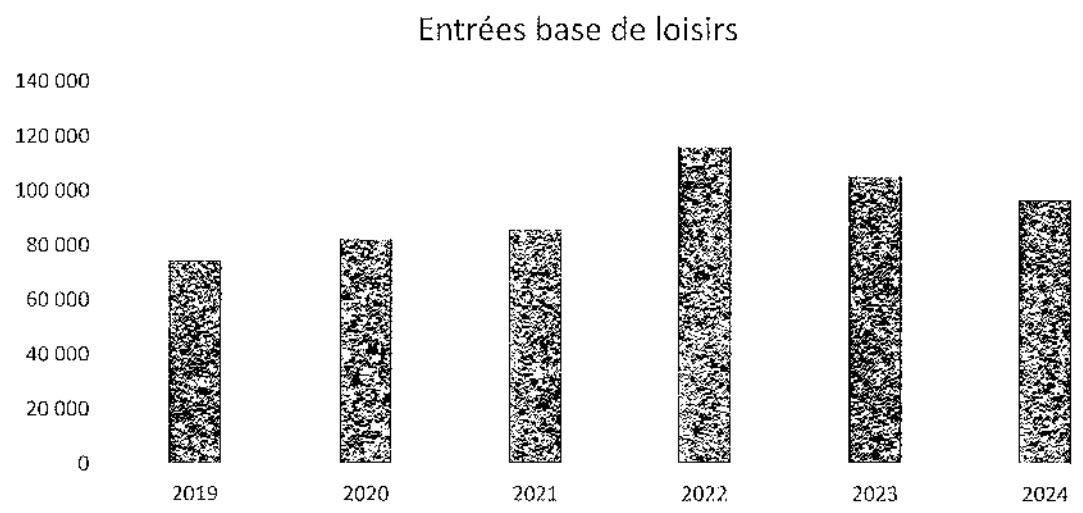

La piscine municipale a enregistré 9 559 entrées, contre 9 106 en 2023.

Le casino totalise un produit brut des jeux de 7 769 857 euros, contre 8 448 332 euros en 2023. Le prélèvement au profit de la commune s'est élevé à 795 926 euros, contre 883 132 euros en 2023.

L'établissement thermal a enregistré une hausse de fréquentation. Elle atteint + 5,45 % concernant les curistes, avec 2 458 personnes. La partie thermo-ludique a réalisé 111 490 entrées, soit une progression de + 7,49 % et la résidence des Bains 20 431 nuitées, soit une augmentation de + 5,79 %.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

Le commerce de centre bourg conserve sa dynamique, en partie grâce à un fort investissement de l'association des commerçants et au travail de la manager de commerce.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît toujours un niveau d'activité soutenu.

La production industrielle (Steico, Knauf, Schott Sfam, Faro…) reste également élevée.

Selon les données du ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emploi sur la commune s'établissait à 355 fin 2023 (dernières données connues), en hausse de 4,4 % par rapport à 2022, mais en baisse de 12,5 % concernant la catégorie des moins de 25 ans.

Pour autant, les difficultés de recrutement restent une préoccupation majeure des chefs d'entreprise locaux.

2- ***La loi de finances 2025 et les collectivités locales***

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. La loi spéciale contient trois articles. Le premier autorise l'Etat à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le fonctionnement de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle reconduit les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales.

Le deuxième et le troisième article autorisent l'Etat et des organismes de sécurité sociale à emprunter.

Ce projet de loi a été adopté et promulgué le 20 décembre 2024.

Un projet de loi de finance 2025 (PLF) a été adopté le 6 février.

Le principal objectif du PLF 2025 est d'abaisser à 5,4 % du PIB le déficit public, contre 6,1 % en 2024, soit 139 milliards d'euros. La dette publique atteindrait 115,5 % du PIB.

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire reste le premier poste budgétaire de l'État.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

Les budgets de plusieurs ministères diminuent. Le ministère du Travail voit ses aides à l'apprentissage baisser. Sont également concernés par une diminution de crédits, l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'Écologie, l'Agriculture, l'Aide publique au développement et le Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, sera en baisse par rapport à 2024.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

3- *Analyse rétrospective (CFU)*

3-1 L'année 2024 en chiffres et en perspective

a) *Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation*

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 852 844 euros, soit une augmentation de 170 496 euros par rapport à 2023 (+ 2,5 %).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fnt	5 718 566	5 495 704	5 954 423	6 103 393	6 682 348	6 852 844

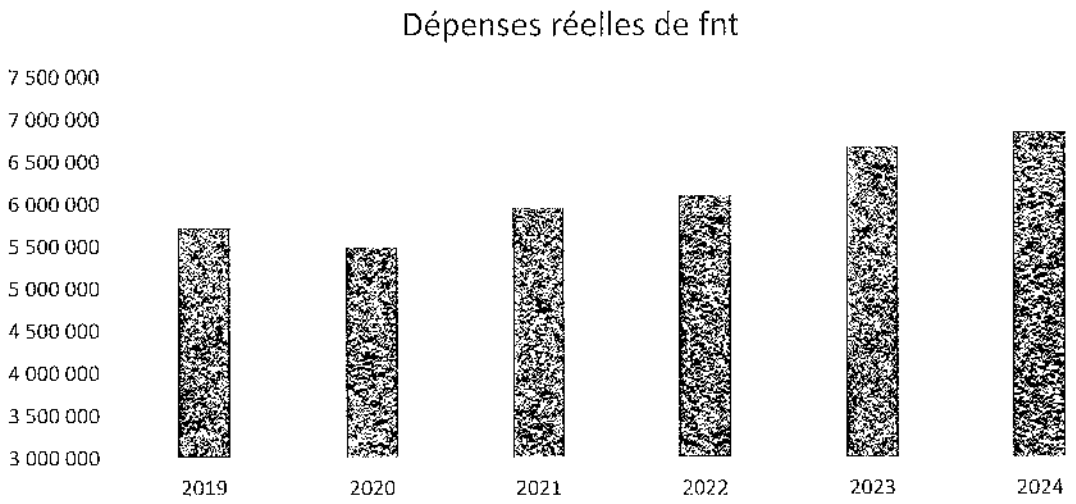

Par rapport à 2023, les charges de personnel et assimilées ont enregistré une hausse de 3,7 % (+ 149 411 euros), pour atteindre 4 146 558 euros. Cette progression s'explique par le glissement-vieillesse-technicité (GVT), par lequel la progression de l'ancienneté et de la qualification des agents se traduit par une hausse des rémunérations. Elle s'explique également par une hausse des cotisations aux caisses de retraites (+50 000 euros).

Le taux des charges de personnel et assimilées atteint 60,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors qu'il atteignait 59,8 % en 2023. Si l'on retraite la masse salariale en défalquant les remboursements pour arrêts maladie (71 364 euros), afin de mesurer le poids réel des charges de salaires et assimilées, ce taux diminue à 59,4 %.

La commune affiche un taux de charges de personnel supérieur à la moyenne nationale, laquelle s'élève à 55,2 % en 2023. Cette situation trouve son origine dans une offre de services publics importante et par la volonté municipale de ne pas déléguer ces missions au secteur privé. Elle résulte également d'une relative faiblesse des transferts réels de compétences à la communauté de communes et des charges de centralité. Elle s'explique enfin par le caractère touristique de la commune, avec une forte charge de travail consacrée aux animations.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ch. de personnel et ass.	3 397 095	3 446 481	3 592 280	3 727 371	3 997 147	4 146 558

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

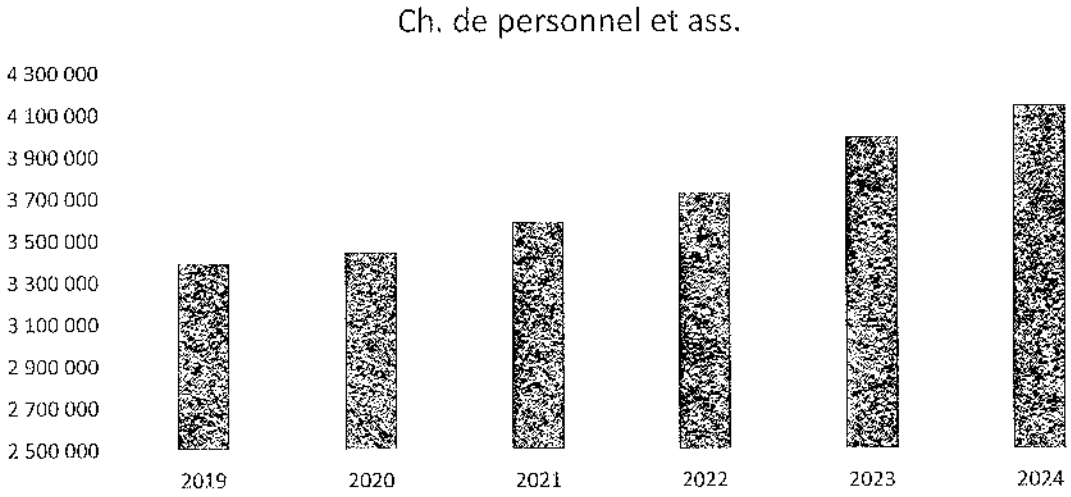

En 2024, les charges à caractère général s'élèvent à 1 732 560 euros, ce qui représente une hausse de 99 561 euros par rapport à 2023 (+ 6 %) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ch. à caractère général	1 292 991	1 084 550	1 313 806	1 442 595	1 632 999	1 732 560

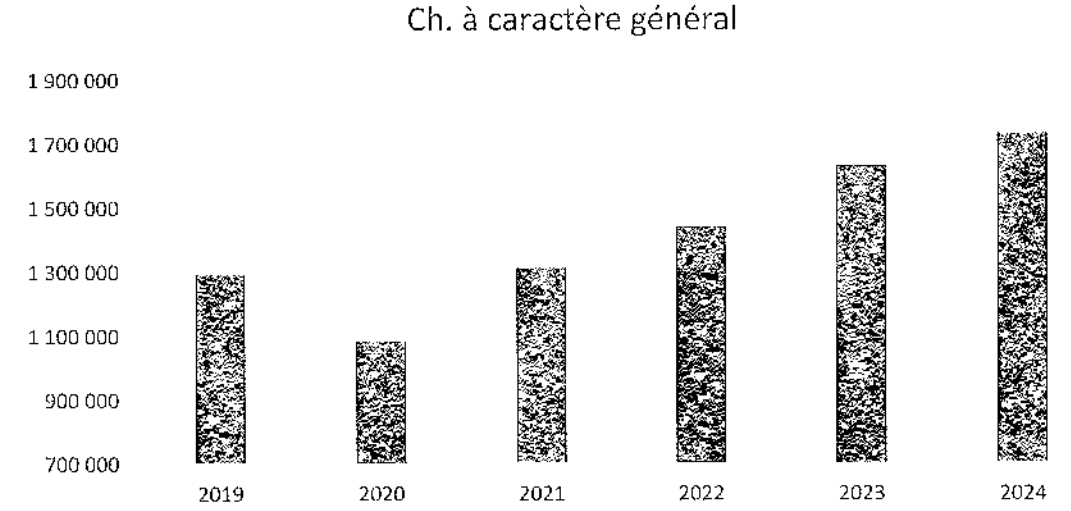

Cette hausse des charges à caractère général s'explique principalement par la hausse des coûts de l'énergie.

b) Baisse des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 163 089 euros, soit une diminution de 2,1 % :

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fnt	6 719 757	6 499 174	6 443 441	6 951 008	7 533 958	7 370 869

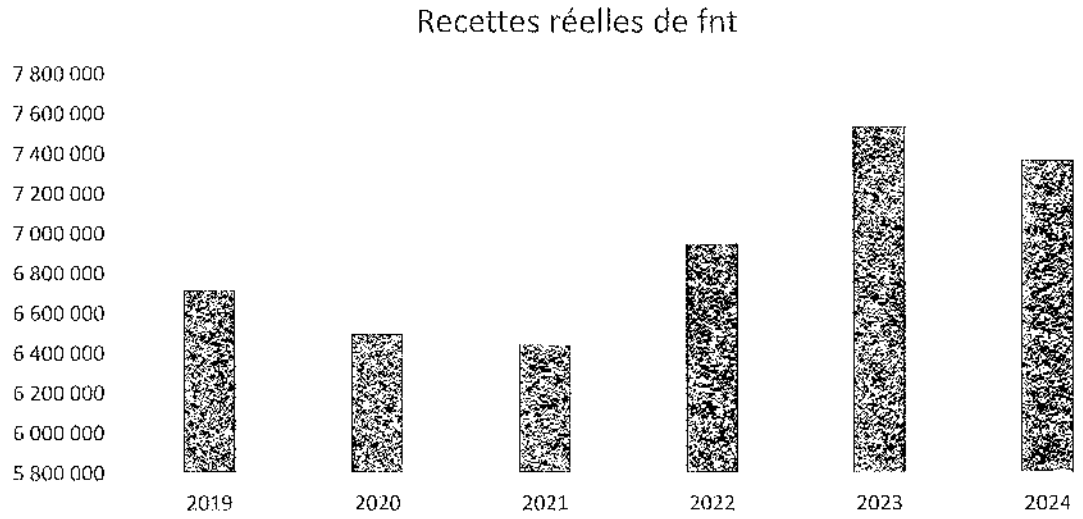

Cette baisse s'explique en partie par une diminution des recettes du casino, le prélèvement sur le produit brut des jeux ayant baissé de près de 90 000 euros en 2024. Elle s'explique également par une baisse conjoncturelle du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

c) Dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses réelles d'investissement ont atteint 1 164 556 euros. Les restes à réaliser s'élèvent à 879 779 euros et concernent notamment les aménagements urbains, les travaux de réfection de l'étanchéité des bassins de la piscine municipale et les travaux de réseaux du quartier Taridon.

d) Evolution des soldes de gestion

L'épargne brute (ou autofinancement brut) mesure l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissements, notamment le remboursement de la dette et le financement des équipements. Cette épargne brute s'élève à 518 025 euros en 2024, contre 851 610 euros en 2023. Cette baisse est en grande partie imputable à la diminution des recettes.

Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) situé entre 8% et 15 % est satisfaisant. En 2024, ce taux atteint 7,5 %.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fnt	6 719 757	6 499 174	6 443 441	6 951 008	7 533 958	7 370 869
Dépenses réelles de fnt	5 718 566	5 495 704	5 954 423	6 103 393	6 682 348	6 852 844
Epargne brute	1 001 191	1 003 470	489 018	847 615	851 610	518 025

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

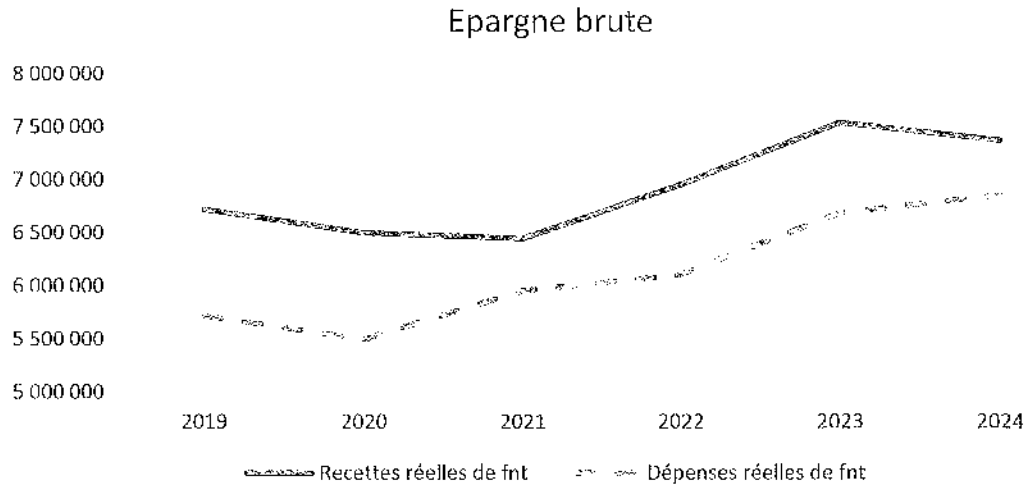

L'épargne nette donne l'autofinancement disponible après remboursement du capital de la dette. En 2024, elle s'établit à – 104 732 euros, contre 239 674 euros en 2023. Sa baisse s'explique par la diminution de l'épargne brute et par un remboursement en capital de la dette élevé en 2024 (622 757 euros). En contrepartie, le capital restant dû de la dette diminue rapidement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette	469 137	442 782	-112 657	258 510	239 674	-104 732

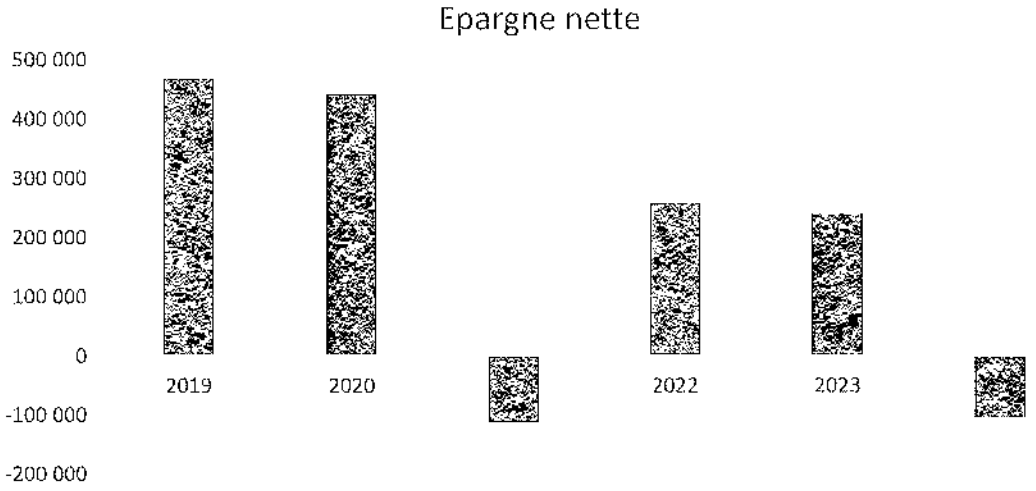

Indicateur de solvabilité essentiel de la collectivité, la capacité de désendettement mesure la capacité de la commune à rembourser sa dette. Plus précisément, elle donne le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (épargne brute). La capacité de désendettement de la commune s'élève en 2024 à 8,4 années, contre 5,8 années en 2023. Il est

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

généralement admis qu'une capacité de désendettement est dégradée lorsqu'elle atteint et dépasse 12 années.

Le tableau qui suit présente les principaux ratios de structure :

Ratios	Commune (2024, avant nouveau recensement)	Moyenne de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 340	1 023
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 511	1 240
Dépenses d'équipement brut/population	51	369
Encours de dette/population	999	764
DGF/population	85	158
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fnt	59,8 %	55,2 %
Dépenses réelles de fnt et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fnt	96,8 %	89,1 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fnt	3,4 %	29,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fnt	66 %	62,6%

3-2 L'année 2024 sous l'angle des opérations d'investissements programmées au BP

➢ *Aménagements urbains et cadre de vie*

Le marché de travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès a été signé au mois de décembre. Il s'établit à 536 879 euros HT (644 255 euros TTC). L'Etat subventionne le projet à hauteur de 139 215 euros, au titre de la DETR. Le Conseil départemental subventionne le projet à hauteur de 30 500 euros, au titre du FACIL et finance la réfection de la voirie (RD933), à hauteur de 125 711 euros HT.

Une végétalisation en pots a été réalisée place Gambetta en fin d'année.

➢ *Equipements sportifs*

Les travaux d'étanchéité du bassin de 25 mètres et de la fosse à plonger de la piscine municipale sont achevés. Le bassin de 50 mètres bénéficiera du même traitement au printemps 2025. Ce marché de travaux s'élève à 309 000 euros HT. Il a bénéficié d'une aide de l'Etat de 83 619 euros au titre de la DSIL, de 46 456 euros du Conseil départemental au titre du FACIL et de 30 000 euros de la communauté de communes au titre du fonds de concours. Le montant total des subventions atteint 51 % du montant du marché.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

En ce qui concerne le stade de Lirac, le terrain d'honneur du rugby a été réengazonné. Le terrain d'entraînement de football a bénéficié d'une réfection et de travaux de clôture. L'entrée du terrain a été réaménagée. Les garde-corps des tribunes ont été repeintes.
La salle omnisport Anne Lemoine a bénéficié d'une nouvelle chaufferie.

➢ *Culture et communication*

Le cinéma municipal a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité et d'amélioration.
A la bibliothèque municipale, les radiateurs ont été remplacés.

➢ *Ecoles*

Des huisseries de l'école Samazeuilh ont été changées.
Une nouvelle autolaveuse équipe le service d'entretien de l'école Samazeuilh.
Un bureau pour la directrice de l'école Jean de La Fontaine a été aménagé et la chaudière a été remplacée.

➢ *Enfance-jeunesse*

L'aire de jeux du parc municipal a été rénovée, tandis qu'une autre aire de jeux a été créée sur la deuxième plage de la base de loisirs, le tout pour un montant d'un peu plus de 40 000 euros TTC.

➢ *Bâtiments communaux*

Les travaux d'étanchéité des toitures de la salle d'animation de la Bartère et du centre de loisirs ont été achevés.

➢ *Matériel et équipements des services municipaux*

Le serveur informatique central a été remplacé.
En ce qui concerne le parc de véhicules, le fourgon du service festivités et le camion du service maçonnerie ont été remplacés.
Une nouvelle machine de peinture routière a été acquise.

➢ *Voirie*

Le chemin reliant la route de La Forge au site de La Bartère a été goudronné.
La voie qui mène au golf municipal et les zones de stationnement du stade de Lirac ont également été refaits.

➢ *Sécurité*

De nouveaux poteaux incendie ont été implantés aux lieux-dits Camédehé et Bas-Peyrama.

4- Analyse rétrospective des budgets annexes

4-1 Camping de la piscine

Le compte administratif du budget annexe du camping de la piscine affiche un montant de dépenses réelles d'exploitation de 48 606 euros, contre 46 463 euros en 2023.
Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 69 702 euros, contre 58 410 euros en 2023.
Il n'existe plus de dette sur ce budget annexe.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

	2022	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation	54 586	58 410	69 702
Dépenses réelles d'exploitation	49 081	46 463	48 606
Solde	5 505	11 947	21 096

4-2 Complexe touristique

Les dépenses réelles d'exploitation de la base de loisirs ont atteint 176 360 euros, contre 182 223 euros en 2023.

Les recettes réelles d'exploitation se sont élevées à 314 091 euros, contre 267 564 euros en 2023.

	2022	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation	242 622	267 564	314 091
Dépenses réelles d'exploitation	161 841	182 223	176 360
Solde	80 781	85 341	137 731

5- Les orientations budgétaires pour 2024

5-1 Investissements

La commune a signé avec l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne un partenariat en vue d'acquérir l'ancien hôpital. La procédure prévoit que l'EPFNA se rende acquéreur des bâtiments et les rétrocède aux collectivités dans un délai maximal de cinq ans. Cette opération n'entraînera donc aucune dépense en 2025.

Les études préalables au programme de déploiement de la vidéo surveillance des espaces publics sont achevées. Un appel d'offres sera publié au mois de mars. Le montant de dépense prévu pour la première tranche en 2025 s'élève à 120 000 euros TTC.

L'investissement le plus important de l'année sera consacré à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales au chemin de Biremons dans le quartier Taridon. Ces travaux visent également à lutter contre les risques d'inondation de la zone commerciale située en contrebas. Le syndicat départemental Eau 47 prendra à sa charge la mise en séparatif pour un montant 3,6 millions d'euros et la commune financera l'évacuation des eaux pluviales au chemin de Biremons, pour un montant prévisionnel de 340 000 euros TTC. Une enveloppe complémentaire aux crédits déjà inscrits de 220 000 euros sera soumise au vote.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

Pour le lancement des travaux de réalisation de la « ceinture verte », une première enveloppe de 30 000 euros sera inscrite.

Une enveloppe complémentaire de 300 000 euros sera inscrite pour la requalification de la place Jean Jaurès.

La toiture de l'église Notre Dame de l'Assomption est dégradée et nécessite un remaniement. Les travaux sont estimés à 86 000 euros TTC. Des demandes de subvention ont été déposées au mois de décembre 2024.

L'inscription d'une enveloppe de 7 000 euros sera proposée pour la réfection d'une partie des sièges de la salle de cinéma. Cette dépense sera compensée en grande partie par le fonds de soutien du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Le remplacement de la sauteuse de la cuisine centrale est à prévoir, pour un montant prévisionnel de 12 000 euros TTC.

Un nouveau colombarium doit être implanté au cimetière. Le coût prévisionnel s'élève à 10 000 euros TTC.

Comme chaque année, une enveloppe budgétaire sera inscrite au titre de la défense incendie (poteaux incendie et bâches). Son montant s'établit à 30 000 euros.

L'implantation de poubelles biflux sur l'espace public au cours de l'année est estimée à 12 000 euros et fera l'objet d'une aide de 9 000 euros environ.

Le renouvellement de matériel informatique fera l'objet d'une proposition à hauteur de 32 000 euros.

Le renouvellement de matériel destiné aux services techniques et aux bâtiments municipaux complètera l'ensemble de ces investissements.

Au total, l'enveloppe prévisionnelle d'investissements pour le budget primitif 2025 s'élèverait à un peu plus de 1,8 millions d'euros, dont 879 779 euros en restes à réaliser.

En ce qui concerne plus particulièrement les recettes prévisionnelles d'investissement, elles seront composées principalement d'un virement de la section de fonctionnement, de subventions d'investissement (en cours d'instruction), du fonds de compensation de la TVA, d'une recette prévisionnelle de taxe d'aménagement et d'amortissements.

Pour contribuer au financement du programme d'investissement 2025, il vous sera proposé de solliciter un emprunt de 1 000 000 d'euros auprès des établissements bancaires. Cet emprunt aura pour effet de porter le volume de la dette fin 2025 à 4 720 000 euros et l'annuité 2026 à environ 600 000 euros, contre 677 972 en 2024 et 676 783 euros en 2025.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

L'évolution du besoin de financement (emprunts nouveaux minorés du remboursement en capital de la dette) s'établira alors comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunt nouveau	0	0	0	500 000	0	0	1 000 000
Remboursement de capital	535 489	562 204	602 051	589 105	611 936	622 757	635 508
Besoin de financement	-535 489	-562 204	-602 051	- 89 105	-611 936	-622 757	364 492

5-2 Fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le maintien des services publics reste un objectif prioritaire dans tous les secteurs d'activité : culture (médiathèque, école des musiques, cinéma), social (CCAS, aides sociales), séniors (portage de repas à domicile, transport à la demande, animations), enfance et petite enfance (centre de loisirs, crèche, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles), sport (stades, salles de sport, piscine), écoles (activités périscolaires, cuisine centrale), associations (service de soutien, soutien logistique, régime de subventions), loisirs (salle d'animation, programme de manifestations), économie (zone d'activité, accueil d'investissements), travaux, cimetière, état-civil, etc.

Pour autant, la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement reste à l'ordre du jour.

Comme dans toute activité de service, les charges de salaire et assimilées constituent le principal poste de dépense de la section de fonctionnement (59,8 % en 2023 et 60,5 % en 2024). Il convient de rappeler que même à effectif constant, la masse salariale continue de progresser par le jeu du glissement vieillesse technicité (GVT), en raison des avancements d'échelons, des avancements de grade, des changements de cadre d'emplois ou encore de l'augmentation du point d'indice.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales prévoit une hausse de cotisation de 3 points, soit environ + 50 000 euros pour l'année. Cette hausse de 3 points se poursuivra chaque année jusqu'en 2028 inclus.

En ce qui concerne les recettes, il est prévu notamment une nouvelle hausse des bases fiscales de + 1,7 %, soit environ + 100 000 euros.

6- Orientations budgétaires concernant les budgets annexes

6-1 Camping de la piscine

Il n'est pas prévu d'investissements majeurs au camping municipal cette année. Les recettes prévisionnelles resteront basées sur une estimation prudente.

6-2 Complexe touristique

Les ombrières photovoltaïques prévues le long du parking de la plage 2 ont été réalisées.

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

Une aire de jeux a été implantée sur la même plage.

Une tondeuse autoportée et une tondeuse débroussailleuse équipent désormais les agents en charge du site de loisirs.

Un quai de mise à l'eau a été créé.

Pour 2025, une passerelle reliant les deux plages sera livrée au mois de juin.

L'amortissement actuel de la dette du complexe touristique est le suivant :

COMPLEXE TOURISTIQUE					
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)					
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	177 623,19	17 151,74	2 002,79	19 154,53	160 471,45
2025	160 471,45	17 458,37	1 672,56	19 130,93	143 013,08
2026	143 013,08	17 780,48	1 326,85	19 107,33	125 232,60
2027	125 232,60	18 118,86	964,87	19 083,73	107 113,74
2028	107 113,74	18 474,19	585,81	19 060,00	88 639,55
2029	88 639,55	11 079,95	188,80	11 268,75	77 559,60
2030	77 559,60	11 079,95	165,20	11 245,15	66 479,65
2031	66 479,65	11 079,95	141,60	11 221,55	55 399,70
2032	55 399,70	11 079,95	118,00	11 197,95	44 319,75
2033	44 319,75	11 079,95	94,40	11 174,35	33 239,80
2034	33 239,80	11 079,95	70,80	11 150,75	22 159,85
2035	22 159,85	11 079,95	47,20	11 127,15	11 079,90
2036	11 079,90	11 079,90	23,60	11 103,50	0,00
Total		**177 623,19**	**7 402,48**	**185 025,67**	

7- *La gestion de la dette*

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la dette consolidée s'élève à 4 516 334 euros, ce qui représente, au terme du dernier recensement, un montant par habitant de 917 euros, contre 764 euros pour la moyenne de la strate en 2023. La Direction générale des collectivités *locales* (DGCL) souligne qu'en moyenne, les montants des emprunts dans les communes touristiques sont beaucoup plus importants que ceux des communes de même strate. C'est notamment le cas des communes thermales.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en raison du caractère touristique de la commune, la population de Casteljaloux est surclassée à 6 300 habitants, en vertu d'un arrêté préfectoral, ce qui signifie qu'en raison de la fréquentation touristique, la population de la commune équivaut à 6 300 habitants permanents.

En 2025, l'annuité de la dette s'élèvera à 676 783 euros. Au mois de décembre 2025, le capital restant dû concernant le budget général s'élèvera à 3 720 354 euros hors emprunt nouveau, à 4 720 354 euros avec un emprunt nouveau de 1000 000 euros.

En ce qui concerne la composition de la dette, les emprunts structurés (dont le score Gissler est supérieur à 1 A) représentent moins de 5 % du montant total des emprunts souscrits. Il s'agit de crédits Caisse d'Epargne, classés 4 B. Le reste de la dette est classé 1 A, qui représente le niveau le plus élevé en terme de sécurité (taux fixe).

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

Le profil d'extinction de la dette du budget principal est le suivant (hors nouvel emprunt) :

Année	*Capital de départ*	*Capital*	*Intérêts*	*Annuité*	*Capital restant dû*
2023	*5 590 557*	*611 936*	*70 293*	*682 229*	*4 978 621*
2024	*4 978 621*	*622 757*	*55 215*	*677 972*	*4 355 863*
2025	*4 355 863*	*635 508*	*41 274*	*676 783*	*3 720 354*
2026	*3 720 354*	*498 693*	*29 959*	*528 653*	*3 221 660*
2027	*3 221 660*	*458 867*	*22 379*	*481 247*	*2 762 793*
2028	*2 762 793*	*437 731*	*14 828*	*452 560*	*2 325 061*
2029	*2 325 061*	*294 690*	*8 898*	*303 589*	*2 030 371*
2030	*2 030 371*	*326 189*	*8 010*	*334 199*	*1 704 181*
2031	*1 704 181*	*257 948*	*7 115*	*265 064*	*1 446 233*
2032	*1 446 533*	*258 294*	*6 273*	*264 567*	*1 187 939*
2033	*1 187 439*	*258 644*	*5 425*	*264 070*	*929 294*
2034	*929 294*	*259 000*	*4 572*	*263 573*	*670 293*
2035	*670 293*	*259 361*	*3 714*	*263 076*	*410 932*
2036	*410 932*	*259 726*	*2 851*	*262 578*	*151 205*
2037	*151 205*	*26 722*	*1 983*	*28 706*	*124 482*
2038	*124 482*	*27 098*	*1 607*	*28 706*	*97 384*
2039	*97 384*	*27 480*	*1 226*	*28 706*	*69 904*
2040	*69 904*	*27 866*	*839*	*28 706*	*42 037*
2041	*42 037*	*28 258*	*447*	*28 706*	*13 778*
2042	*13 778*	*13 778*	*75*	*13 853*	*0*

AR Prefecture
047-214700528-20250312-2025_004-DE
Reçu le 13/03/2025

8- *La politique fiscale*

Il sera proposé une nouvelle fois de ne pas augmenter la fiscalité. Les taux resteront les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 49,70 %, dont 27,33 % du Département,
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,14 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,52 %

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2008 et ont baissé de 3 % en 2014. Pour rappel, les bases fiscales augmenteront de 1,7 %.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Julie CASTILLO

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Le secrétaire de séance,

Gilbert MARQUET